

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/186

Objet : Appel à la solidarité avec le peuple Palestinien et à la paix au Proche-Orient

Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 19 juin 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés représentés : 8
Absents : 4

NB : Les points 28 et 29 ont été présentés avant le point n°6 inscrit à l'ordre du jour

¹ Arrivée à 18h34 avant le vote du point n°1

² Arrivée à 18h39 avant le vote du point n°1

³ Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

⁴ A quitté la séance à 19h10 après le vote du point 5

⁵ A quitté la séance à 19h21 avant le vote du point n°6 après avoir pris part au vote des points 28 et 29 et en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour la suite

⁶ A quitté la séance à 19h55 en confiant son pouvoir à K. Basseg au cours de la présentation du point n°9

⁷ A quitté la séance à 20h10 en confiant son pouvoir à N. Siana avant le vote du point n°11

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt⁶, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke⁵, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi⁷, Valérie Marion², Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik¹, Christian Amar Henni³, Christine Tisserand, Claude Stillen⁴, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Annabelle Mallet à Gilles Melin, Sémita Le Querec à Stéphane Raffalli, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Aurélie Monfils, Jérémy Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

Absents :

Sandanakichenin Djanarthany, Sofiane Seridji, Nicolas Fené, Séverin Yapo

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

**Objet : Appel à la solidarité avec le peuple
Palestinien et à la paix au Proche-Orient**

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
25 juin 2025
DÉLIBERATION
N°2025/186

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

VU la situation humanitaire tragique se déroulant en Palestine,

APRES DELIBERATION

ADOpte l'Appel à la solidarité avec le peuple Palestinien et à la paix au Proche-Orient, destiné au Président de la République, Emmanuel MACRON et au gouvernement français pour qu'ils agissent dans les instances européennes et internationales pour :

- exiger un cessez-le feu immédiat et définitif
- exiger l'entrée libre de l'aide humanitaire à Gaza
- exiger la libération des otages israéliens détenus depuis les attaques terroristes du 7 octobre 2023
- suspendre immédiatement l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël
- imposer l'embargo sur les armes à destination d'Israël
- respecter et appliquer les décisions de la Cour Pénale Internationale
- prendre des mesures pour faire appliquer la résolution du 18/09/2024 qui exige d'Israël de mettre fin à sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé au plus tard dans 12 mois
- reconnaître enfin l'État de Palestine aux côtés de celui d'Israël.

Le présent appel est annexé à la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **01 JUIL. 2025**

Publié le : **04 JUIL. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOpte PAR 28 VOIX POUR
ET 3 ABSTENTIONS
(C. Tisserand, C. Stillen, L. Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



VILLE DE RIS-ORANGIS

APPEL A LA SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN ET A LA PAIX AU PROCHE-ORIENT

Adopté lors de la séance du Conseil municipal
du 25 juin 2025

Annexe à la délibération n°2025/186 du Conseil municipal du 25 juin 2025

« Le Conseil municipal de Ris-Orangis dénonce fermement la situation humanitaire tragique qui se déroule sous nos yeux en Palestine. Dès le 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice constatait "un génocide plausible" et demandait des mesures urgentes à Israël, puissance occupante, dirigé par le leader d'extrême-droite Benyamin Netanyahu. En 16 mois, la situation s'est considérablement aggravée avec notamment l'arme de la faim. Après l'avoir documenté, les grandes Organisation Non Gouvernementales internationales (Amnesty International, Médecins Sans Frontières, Human Right Watchs...) déclarent qu'il y a un réel génocide. Des dirigeants européens, des partis politiques, des syndicats, des grandes associations, des centaines d'intellectuels, d'écrivains, d'artistes... dénoncent ce génocide.

A Gaza, depuis la rupture unilatérale du cessez-le-feu par Israël, la famine est clairement assumée par Israël comme arme de guerre au mépris de toutes les règles du droit international. La faim, la soif, le manque de médicaments font des ravages. Des milliers d'enfants voient leur développement compromis pour la vie.

Chaque jour, des dizaines de victimes s'ajoutent aux 54 000 morts identifiés. Les estimations du nombre de victimes dépassent les 100 000 morts, ce qui équivaudrait à 3 millions à l'échelle de la France. L'armée israélienne s'empare d'une bonne partie de ce minuscule territoire et morcelle le reste par des corridors militaires, tout en multipliant les ordres de déplacement d'une population déjà anéantie.

En Cisjordanie dont Jérusalem-Est, la population est assiégée, déplacée de force par dizaines de milliers, attaquée par les colons et l'armée israélienne.

Cette situation, au-delà des souffrances subies par le peuple palestinien, menace toute la région et au-delà, remet en cause le Droit International lui-même.

L'attaque lancée par l'État hébreu sur tous les sites nucléaires en Iran et qui a décimé l'État-major iranien est, avec les représailles immédiates de Téhéran, un engrenage mortifère.

Face à un génocide, face à un processus d'annexion, il faut des actes, tout de suite !

Face à l'embrasement du Proche-Orient et ses risques planétaires, il faut des actes immédiats !

Considérant qu'il n'y a pas de solution militaire à la situation actuelle et que la seule issue est diplomatique et politique, et passe par l'application du Droit International,

Considérant que la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU a une responsabilité particulière,

Considérant que la commune, premier échelon démocratique de la vie politique française, a le devoir de se préoccuper de tout ce qui menace notre avenir en paix,

La ville de Ris-Orangis s'adresse au Président de la République, Emmanuel MACRON et au gouvernement français pour qu'ils agissent dans les instances européennes et internationales pour :

- exiger un cessez-le feu immédiat et définitif
- exiger l'entrée libre de l'aide humanitaire à Gaza
- exiger la libération des otages israéliens détenus depuis les attaques terroristes du 7 octobre 2023
- suspendre immédiatement l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël
- imposer l'embargo sur les armes à destination d'Israël
- respecter et appliquer les décisions de la Cour Pénale Internationale
- prendre des mesures pour faire appliquer la résolution du 18/09/2024 qui exige d'Israël de mettre fin à sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé au plus tard dans 12 mois
- reconnaître enfin l'État de Palestine aux côtés de celui d'Israël. »